

Les infos

N° 12 - juin 2009

Communauté
de Communes
de Vath-Vielha



Maison du Canton - Parc d'Activités Montplaisir - 64 800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82 - Fax : 05 59 61 93 77 - E-mail : EpiRegionNay@cdg-64.fr

Angaïs • Arros de Nay • Arthez-d'Asson • Asson • Baliros • Baudreix • Bénéjacq • Beuste
• Boeil-Bezing • Bordères • Bordes • Bourdettes • Bruges-Capbis-Mifaget • Coarraze • Haut de Bosdarros
• Igon • Lagos • Lestelle-Betharram • Mirepeix • Montaut • Nay • Pardies-Pietat • Saint-Abit • Saint-Vincent

BUDGET
Le choix des
investissements
pages 2 et 3

CARTE DE VISITE
Angaïs
et Asson
page 8



Cet été
quatre centres de loisirs
pour les enfants

pages 6 et 7

Christian PETCHOT-BACQUE,
Président de la Communauté
de Communes de la Vath-Vielha
Maire de Lagos
Conseiller Général de Nay-Est



Ce numéro des INFOS illustre bien le travail accompli par les élus, représentants des 24 communes de notre Communauté.

Ce sont eux, jour après jour, qui œuvrent pour le développement et le cadre de vie de notre territoire.

Dans les pages de ce numéro, comme de ceux qui suivront, vous trouverez donc, par la voix des Présidents des commissions, la synthèse de leur travail.

Le Budget

L'étude financière faite sur les années précédentes et les années à venir nous amène aussi à une réflexion pour retrouver des marges de manœuvre très rapidement et même dès le Budget 2009, placé sous le signe des lourds investissements engagés.

La constatation de la diminution des recettes et de l'augmentation des dépenses, sur cette période de près de 10 ans, ne doit pas nous empêcher de mener à bien nos projets.

Réflexion d'autant plus indispensable que des incertitudes pèsent sur le mode de financement, par l'État, des Collectivités Locales.

Nous aurons donc à prendre des décisions en jouant sur deux leviers: la maîtrise des dépenses qui nécessitera entre autres choses la mutualisation de certains services, et la tenue ferme des recettes, notamment fiscales, dans un contexte de crise nationale et internationale qui pèse déjà beaucoup sur les ménages.

Pour les élus, retrouver l'équilibre d'un budget n'est pas seulement un acte de bonne gestion. C'est aussi la clé d'une marche en avant.

Le contrat communautaire

Ce contrat passé avec le Conseil général, est une aubaine qu'il fallait saisir pour bénéficier dans quatre domaines fondamentaux, (développement économique, habitat, petite enfance et culture), en même temps que des conseils éclairés du Conseil général et des expériences menées sur d'autres territoires, de crédits supplémentaires permettant de contenir la pression fiscale.

Les centres de loisirs

C'est dans ce même esprit de solidarité communautaire, en attendant qu'une véritable action puisse être mise en œuvre par la communauté, que nous avons entamé une concertation avec les centres de loisirs pour nos enfants et pour nos jeunes. Quatre sites, dès le mois de juillet, leur permettront de bénéficier d'animations diverses. Mais pour les années à venir, nous souhaitons pouvoir accompagner d'autres initiatives auxquelles réfléchit actuellement la commission culture jeunesse et sports.

À tous bonnes vacances!

Cordialement votre,
Christian Petchot-Bacqué

[Le budget sous le

Retrouver des marges de manœuvres

Un budget ?

C'est ce qui conditionne le développement du territoire et la qualité du cadre de vie des habitants.

Les élus communautaires, qui ont approuvé à la quasi-unanimité (45 voix sur 50), le budget 2009 ont privilégié l'investissement.

Ils ont également pris connaissance des résultats d'une étude financière qui détermine les marges de manœuvre de la Communauté pour les années à venir.

Côté investissements, tout le monde connaît les projets actuels de la C.V.V.V: les deux crèches, le RAM, la piscine, l'extension du siège (voir le numéro précédent des INFOS), la déchetterie d'Asson, la rénovation de l'existante.

Il faut en financer, d'une part, la réalisation et d'autre part assurer les frais de fonctionnement. Ceux-ci sont importants. Pour la seule piscine, le déficit de fonctionnement s'élève aux environs de 600 000 €/an. Mais, en même temps, on doit également prévoir les investissements futurs, notamment dans le cadre des projets prévus dans le cadre du Contrat communautaire signé avec le Conseil Général.

Ils concernent l'habitat, la jeunesse et sports (*lire en pages suivantes*), la culture, l'économie emploi, la petite enfance.

Il est donc indispensable de connaître, par avance, les capacités financières de la

Communauté et ses marges de manœuvres.

D'où l'étude financière réalisée par l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) qui se conclut par un constat incontournable. Compte tenu des dépenses engagées, des projets en-cours, des nouveaux à venir, de l'effet ciseau, la situation financière sera difficile dans la période des 5 ans.

Michel Cassou, Vice-Président de la Communauté et président de la Commission des finances indique, dans l'interview ci-dessous, comment les élus comptent rétablir l'équilibre indispensable par une gestion rigoureuse des dépenses et une augmentation des recettes.

Avec en arrière plan, de nombreuses incertitudes qui tiennent tant au contexte actuel (crise et récession) qu'aux différentes réformes annoncées: suppression de la taxe professionnelle, nouvelles règles pour le financement accordé par l'État...

signe des investissements

Michel Cassou "une obligation de rééquilibrer impérativement le budget"



Michel Cassou

Maire de Pardies Piétat
Vice-Président de la Communauté
Président de la Commission
des finances

Vous avez fait réaliser une analyse financière, rétrospective et prospective...

Cette analyse nous était indispensable pour disposer d'éléments chiffrés, afin d'assurer à la fois l'équilibre budgétaire et la capacité d'investissement pour les projets futurs de la C.C.V.V.

Quelles sont les conclusions de cette étude ?

Elles sont de plusieurs ordres. L'étude rétrospective fait apparaître que, de 2005 à 2008, les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes d'où l'effet ciseau.

Autre constat: le coût de l'enlèvement des ordures ménagères. Une partie est financée par la Communauté, faute de taxes suffisantes pour couvrir le fonctionnement de ce service.

L'étude démontre aussi que nos marges de manœuvres pour augmenter les recettes restent limitées.

Le tout, dans un climat d'incertitudes lié au contexte actuel.

Des incertitudes de quel ordre ?

Outre le contexte actuel de crise et de récession, nous craignons que les financements de l'État, par l'intermédiaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qu'il verse aux collectivités locales soient revus à la baisse. Déjà la loi de finances 2009 limite ce versement au taux de l'inflation.

Il y a ensuite tout le flou autour de la taxe profes-

sionnelle qui est, pour nous, une recette indispensable, car c'est la seule dont dispose la Communauté depuis le passage en TPU (taxe professionnelle unique). Enfin il y a les propositions de la Commission Balladur qui prévoit de nouvelles compétences pour les collectivités locales et d'autres sources de remplacement pour la taxe professionnelle. Mais rien de tout cela n'est arrêté.

Il vous reste quand même des marges de manœuvre ?

Oui. C'est à nous qu'il revient de prendre en compte plusieurs paramètres: l'impact des projets actuels (piscine, Ram, crèches, extension du siège, déchetteries), la progression des dépenses et en parallèle, notre capacité d'autofinancement et nos possibilités d'endettement.

Concrètement, comment allez-vous procéder ?

Logiquement, en agissant sur deux leviers.

Premier levier: la maîtrise des dépenses. Elle passe, par exemple, par la mutualisation de différents services (comme les Syndicats d'assainissement).

Il faut y ajouter une gestion serrée de la trésorerie et de l'endettement (négociation des emprunts)

Deuxième levier: la recherche de nouvelles recettes qui nous soient propres.

Qui dit nouvelles recettes dit nouveaux impôts ?

Disons plutôt une nouvelle répartition de la fiscalité sur

des points que nous maîtrisons. C'est d'autant plus indispensable que comme je l'ai dit, nous sommes en pleine incertitude concernant deux recettes importantes de notre budget: la taxe professionnelle et la DGF.

Fiscalement, sur quels leviers allez-vous jouer ?

D'abord réduire le poids des dépenses.

Nous allons augmenter progressivement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de façon à ce que le déficit de ce service ne soit plus à la charge du budget communautaire mais compensé intégralement comme le veut la règle.

D'autres pistes ont été indiquées dans l'étude prospective mais ne sont pas aujourd'hui étudiées: création d'une taxe de séjour pour financer l'Office de Tourisme, retour à la fiscalité mixte.

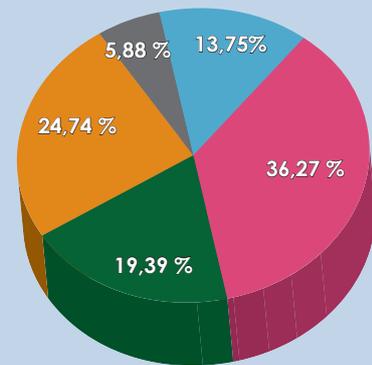
On trouve déjà cela dans le budget 2009 ?

Non, les seules augmentations concernent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+3,36 %) et la taxe professionnelle unique qui passe de 12,51 % à 12,91 %.

Ces augmentations ont été votées à la quasi-unanimité par les élus du Conseil Communautaire.

Ce qui prouve bien que tout le monde a conscience de la nécessité de se doter des moyens nécessaires.

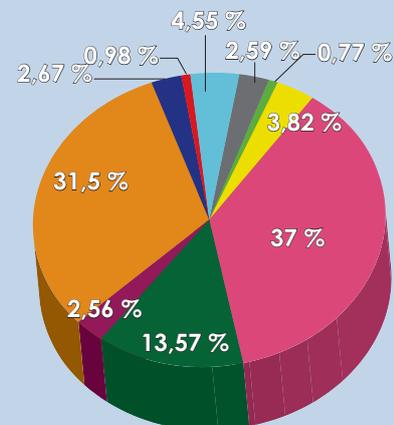
D'où vient l'argent ?



Section de fonctionnement 7 854 902,00 €

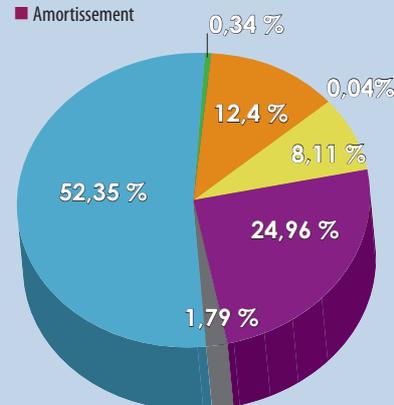
- Taxe professionnelle unique
- Dotations de fonctionnement
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Fonds départemental de la Taxe Professionnelle
- Autres recettes

Où va l'argent ?



Dépenses de fonctionnement 7 854 902 €

- Reversement aux communes
- Services généraux - Charges à caractère général
- Piscine
- Aménagement de l'espace
- Tourisme
- Enfance jeunesse
- Amélioration de l'habitat
- Développement économique et emploi
- Ordures ménagères
- Amortissement



Dépenses brutes d'équipement 5 804 559 €

- Siège et locaux techniques
- Piscine
- Frais d'étude
- Ordures ménagères
- Aménagement de l'espace
- Enfance jeunesse
- Tourisme

Développement et cadre de vie:

Habitat, culture, jeunesse et sports, petite enfance, économie emploi (que nous présenterons dans les prochains numéros): après une année de travail et d'études, ces quatre Commissions de la Communauté ont finalisé leurs projets. Ceux-ci, qui concernent le développement et le cadre de vie, seront soutenus par le Conseil général dans le cadre d'un contrat communautaire.



Jean-Marie Berchon

Maire de Lestelle-Bétharram,
Vice-Président de la Communauté,
Président de la commission habitat-logement

HABITAT répondre aux besoins et maîtriser l'urbanisation

Une étude conduite par le PACT Béarn-Bigorre a donné une photographie précise de l'habitat sur le territoire de la Communauté. Ainsi ont été mis en évidence les besoins des différentes catégories de population.



« Nous disposons désormais d'éléments précis pour définir l'identité du territoire et conduire une politique d'offre cohérente » constate Jean-Marie Berchon.

Une constante: le logement individuel est très prépondérant (90 %), car le développement de la maison individuelle s'est fortement accéléré depuis 2000. Au contraire du logement collectif qui ne connaît que, depuis peu, des projets significatifs.

Ce que confirment les chiffres. Malgré un revenu des ménages moyen, voire modeste, les résidents sont majoritairement propriétaires occupants (75 % des ménages). Seuls 4 % des ménages sont locataires du parc public qui offre seulement 3 % de logements HLM.

« Une offre insuffisante, puisque la majorité des ménages pourrait prétendre à une offre de logements aidée ».

Autre préoccupation: l'inconfort de certaines habitations. 2698 logements sont inconfortables dont 144 qui ne sont même pas équipés en salle d'eau et WC.

Enfin, il n'y a pas d'offre adaptée aux gens du voyage.

Autre évidence forte: la composition des foyers qui évolue. Les personnes vivant seules, jeunes ou âgées, sont de plus en plus nombreuses.

Logement social et logement adapté

C'est à partir de tous ces éléments que des projets fonciers et immobiliers, individuels, collectifs ou communaux, avec l'aide des bailleurs sociaux ou privés, vont voir le jour. Une façon de répondre aux besoins spécifiques du logement social (pour 110 familles), de la décohabitation (45 logements pour les jeunes) et de la perte d'autonomie (des logements adaptés au handicap pour les personnes âgées).

Une Charte

Au-delà de ces réponses concrètes, la Commission va se préoccuper de deux autres chapitres importants qui pèsent également sur l'habitat: la gestion de l'espace et l'urbanisation.

« Il faut optimiser cette gestion, car des communes restent à l'écart. C'est ainsi qu'il y a peu d'opportunité locative collective (hormis Nay, Coarraze, Bordes et Boeil-Bezing).

Quant à l'urbanisation, elle est trop souvent linéaire, sans harmonie avec le bourg ou pour les villages entre eux ».

Une Charte communautaire patrimoine et développement durable devrait permettre la prise en compte de l'évolution du paysage, la qualité environnementale et architecturale des villages.

Le chantier est vaste. Un Programme Local de l'Habitat fédérera les différents aspects de cette politique de l'habitat; de manière à prendre en compte, à la fois, les enjeux communaux et une cohésion territoriale à l'échelle du « Grand Pau » et de l'axe Béarn-Bigorre.

Quelques chiffres...

23482 habitants sur 24 communes
Une croissance démographique annuelle de 0,71 %

Entre 1999 et 2005,
+ 500 habitants sur les communes de Asson, Bénéjacq, Coarraze, Igon, Mirepeix et Nay
600 habitants sur les communes de Boeil-Bezing et Bordes

Plus de 2000 permis de construire depuis 1990, dont 1 313 permis de construire depuis l'année 2000.

131 logements construits par an, soit 3 à 15 permis par an pour chaque commune

Indice de construction moyen de 6,5 logements pour 1 000 habitants. Taille moyenne des ménages: 2,64 personnes

les priorités de la Vath-Vielha

CULTURE, JEUNESSE ET SPORT pérenniser les actions associatives



Marc Dufau,
Maire de Boeil-Bezing,
Vice-Président de la Communauté,
Président de la commission culture, jeunesse et sport

Comment accompagner les activités culturelles et soutenir au mieux les projets pour répondre à l'engagement des bénévoles? En lançant notamment un certain nombre d'études pour avoir un état des lieux. « Ces études étaient indispensables afin de décider en toute connaissance de cause » confirme Marc Dufau. « Nous voulons, en effet, structurer certaines actions déjà effectives et savoir comment investir de nouveaux champs culturels, patrimoine, musique, lecture, arts plastiques, cinéma ».

C'est vrai que les champs d'intervention sont nombreux.

Dans le domaine du patrimoine, il s'agit de valoriser et sécuriser les carrières de fer à Arthez d'Asson en lien avec l'association Fer et Savoir-faire et avec le concours du mécénat d'entreprise.

Pour l'éducation musicale, une étude diagnostic sur cet enseignement sera actualisée. La lecture publique, elle, s'appuiera sur le travail en réseau des huit bibliothèques ou points de lecture, en lien avec le festival Frissons à Bordères.

Le développement des arts plastiques

et contemporains serait également facilité en confortant les activités culturelles de la *Minoterie* « autour de l'artiste Chahab et de l'association Nay art ».

« Une dernière étude est également très attendue : elle portera sur l'opportunité de construire une salle de cinéma, support facilitant la pérennisation des activités de l'association Plain'écran » annonce Marc Dufau.

La création d'un poste d'animateur est envisagée pour mener à bien ces projets ou ces travaux.

Ces actions sont retenues dans le cadre du volet culture du contrat communautaire à signer avec le Conseil général.

Le travail de la Commission ne s'arrête pas là. Il nous revient aussi d'attribuer les subventions aux associations et d'étudier la mise en place d'un « Contrat enfance jeunesse » avec l'aide de la C.A.F. (*Lire encadrés*)

Valoriser la piscine

Sans oublier la valorisation de la piscine avec un accès privilégié pour les enfants des écoles primaires. Une consultation a été lancée auprès des directeurs d'école. La Communauté de Communes interviendra pour mutualiser les coûts (entrées et transport) et pour faciliter l'accès aux scolaires.

Le Contrat Enfance Jeunesse

Le C.E.J. a pour but de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et de loisirs pour les enfants de 0 à 17 ans, avec deux volets distincts : enfance et jeunesse.

Il s'agit de mieux cibler les publics et les territoires les moins bien servis tout en concourant à la qualité du service auprès des familles. D'une durée de quatre ans et renouvelable, ce dispositif permet le cofi-

nancement des actions dédiées à l'accueil de l'enfance et de la jeunesse.

Après une étude de l'offre sur la Communauté de Communes, quatre axes ont été retenus : améliorer et/ou développer les activités de loisirs pendant les vacances scolaires, les espaces de rencontres et d'animation pour les jeunes, l'accès aux activités ainsi que l'information.

Les Subventions en 2009

Cette année, la Commission Culture, Jeunesse et Sport a retenu 13 projets sur 17 dossiers présentés.

Ces manifestations ont été retenues en fonction des critères d'éligibilité revus au préalable par la commission.

Celle-ci a apporté son aide aux rendez-vous sportifs particuliers et exceptionnels comme tournois de jeunes, trails, semi-marathon mais a également veillé à subventionner des manifestations à caractère culturel comme la Pastorale de Nay, les journées du livre de « frissons à Bordères » ou les festiv'arts à Arros-Nay » par exemple.

Centre de loisirs

L'accueil

Sur le territoire de la Vath Vielha, quatre centres de loisirs ouvrent leurs portes cet été. Au programme, une multitude d'activités pédagogiques, ludiques et sportives. Pendant les vacances, les enfants n'auront donc que l'embaras du choix pour développer leur autonomie et ouvrir leur esprit. La Communauté va accompagner les actions de ces Centres (lire encadré page suivante).



BAUDREIX Association Évasion Pyrénéenne

14, Rue des Pyrénées
64800 Baudreix
05 59 61 40 44

Accueil

Enfants de 6 à 14 ans en demi-journée, journée, semaine.

Capacité d'accueil

30 enfants le mercredi et les petites vacances, 50 enfants pour les vacances d'été.

Ouverture

Les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18 heures. Accueil à la salle des fêtes de Baudreix (mercredi et petites vacances), au Lycée technologique de Baudreix pendant les vacances d'été.

Le programme d'activités

Il est lié à l'éducation, à l'environnement au travers d'activités sportives, culturelles et de pleine nature.

Activités manuelles en lien avec la saison; activités scientifiques et techniques: expériences air, eau, soleil; activités culturelles: échecs, théâtre...; activités nature: club nature, fabrication nichoirs, nourrissage, grands jeux collectifs; activités de pleine nature: rallye nature, spéléologie, équitation, montagne; sorties à thèmes: parc aquatique, musée, cinéma, piscine...; camp montagne de 5 jours.

MONTAUT/LESTELLE-BÉTHARRAM

Association Pinocchio

École Publique
5, rue Annette Montaut
64800 Montaut

Renseignements : jusqu'au 5 juillet aux heures de repas au 05 59 71 92 02.

À partir du 6 juillet aux heures d'ouverture du Centre au 05 59 71 97 25.

Accueil dans les locaux de l'école publique Léonce Peyregne de Montaut.

Accueil : Enfants de 3 à 12 ans en demi-journée, journée, semaine.

Capacité d'accueil

30 enfants - accueil dans la limite des places disponibles.

Ouverture

Pendant les vacances d'été du 6 juillet au 14 août de 8 heures à 18 heures.

Inscriptions

le samedi 4 juillet de 10 heures à 13 heures dans les locaux de l'école.

L'ALSH de Montaut/Lestelle-Bétharram a pour vocation de permettre aux enfants des communes avoisinantes

de se détendre tout en s'amusant durant la période des congés d'été, le tout dans une ambiance conviviale en s'adaptant aux rythmes des enfants.

Activités proposées

Vélo, randonnée, piscine, des jeux de ballons, des sorties à cheval; activités de plein air, des circuits découvertes nature, des jeux de pistes, des jeux de société, des sorties culturelles, des activités manuelles...

COARRAZE Maison de l'Enfance

24, route de Bénéjacq
64800 Coarraze
05 59 61 04 60

Accueil

Enfants de 3 à 14 ans en demi-journée, journée, semaine.

Capacité d'accueil : 60 enfants

Ouverture les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Inscriptions : priorité aux Coarraziens, inscriptions supplémentaires en fonction des places disponibles.

L'ALSH de Coarraze organise des loisirs et des vacances pour tous, en amenant l'enfant à découvrir des pratiques

variées et en assurant la liaison avec les parents autour des notions fondamentales de l'éducation, le respect des autres, la solidarité et la tolérance.

Activités proposées

Activités sportives, manuelles, activités diverses de découvertes, sorties à la journée, grands jeux de plein air...

BORDES Poudre d'Escampette

Sous le nom de « Poudre d'escampette », l'association Léo Lagrange gère le site de Bordes.

**27, Avenue Gaston Fébus
64510 Bordes - 05 59 53 29 11**

Accueil

Enfants de 3 à 14 ans en demi-journée, journée, semaine.

Capacité d'accueil

80 enfants.

Ouverture

les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Les inscriptions

Elles se font 15 jours avant, les jours de permanence de la directrice (aucune inscription par téléphone n'est possible) soit le jeudi: de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 13h00 à 18h30.

L'équipe de l'ALSH souhaite favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants, leur permettre de res-

pecter les autres, leur environnement et leur cadre de vie et impliquer les parents dans la vie du centre.

L'ALSH de Bordes propose des activités de découvertes, sportives, culturelles et manuelles en rapport avec des thèmes comme ; la décoration du centre sur le thème des quatre saisons, « le carnaval du monde », « le cirque », « la découverte du sud ouest », « l'Afrique » en partenariat avec le comité des fêtes de Bordes pour réaliser toute la décoration des chars pour les fêtes du village.

Pour les vacances d'été, le programme des vacances se fera début juillet.

EN SAVOIR PLUS...

Les A.L.S.H

Les Accueils de loisirs sans Hébergement (ex Centres de Loisirs ou Centres Aérés) sont des modes d'accueil destinés à accueillir pendant les vacances et hors temps scolaire, les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

Pour les A.L.S.H.:

- chaque accueil est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

- la gestion est assurée par une commune ou une association

- les enfants sont encadrés par un personnel qualifié (BAFD Brevet d'aptitude aux fonctions de direction, BAFA: Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

- des activités de loisirs diversifiées, respectueuses des rythmes et des âges des enfants leur sont proposées, sur la base d'un projet éducatif élaboré par l'organisateur et d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe d'encadrement.

Vers un partenariat de la Communauté

Marc Dufau et Brigitte Courades-Le Pennec, représentants de la Commission Culture Jeunesse et Sports de la Communauté de Communes ont réuni les responsables des structures d'accueil et de loisirs des enfants et des jeunes du territoire.

L'objet de cette première rencontre était de rassembler ces acteurs afin que chacun présente ses activités et ses projets mais aussi de faire part de la volonté de la C.C.V.V. de s'investir dans des actions de loisirs des enfants et des jeunes.

Dans un premier temps, la Commission Culture jeunesse et Sports envisage de mener une réflexion avec ces structures afin de compléter l'offre de loisirs existante proposée actuellement pendant les périodes de vacances scolaires.

Dans un second temps, la commission souhaite les accompagner dans des actions qui seront mises en place.

ENVIRONNEMENT

Une nouvelle filière pour les textiles

Chaque français jette en moyenne 11 kg de textiles par an.

Une nouvelle filière est en place depuis le mois de mars 2009 sur le territoire de la C.C.V.V.

Des bornes du Relais 64 ont été installées sur les communes d'Arros de Nay, Asson, Balios, Baudreix, Bénéjacq, Boeil Bezing, Bordes, Coaraze, Lestelle Bétharram, Mirepeix, Montaut et Nay pour recevoir ce type de déchets.

Vous pouvez y déposer:

- Vêtements

- Chaussures (pensez à attacher les paires par les lacets)

- Linges de maison (draps, serviettes.)

- Petite maroquinerie (sacs à main, ceintures.)

- Jouets (peluches)

À éviter de mettre: vêtements souillés, chaussures trouées sans semelles, chiffons.

Il suffit de rassembler les apports dans un sac fermé (50 l maximum) et de déposer ce dernier dans une des bornes.

Une fois par semaine, les bornes sont collectées gratuitement par le Relais et le contenu est expédié au siège de l'entreprise paloise.

40 % des textiles sont réutilisables: 10 % partent dans les boutiques du Relais, 30 % dans les pays en voie de développement.

60 % restants sont recyclés en chiffon d'essuyage ou sont effilochés pour en récupérer la matière première. Ils peuvent aussi servir à fabriquer des matériaux d'isolation.

Le système en place est à la fois écologique, créateur d'emplois pour les personnes en insertion et économique pour la collectivité (moins de déchets à collecter et à traiter).

La Commission visite des sites de traitements de déchets

Le 20 mai 2009, les élus de la commission Environnement Déchets ont visité deux sites de traitement de déchets:

- Cap Ecologia à Lescar (usine d'incinération, plate forme de compostage.)

- Centre de tri de Sévignacq

Ces visites très instructives ont permis aux élus de la collectivité, en charge de ces dossiers, de voir concrètement le devenir de l'ensemble des déchets collectés au sein de leurs communes ainsi que le travail effectué au quotidien par les agents notamment au niveau du centre de tri.



Les élus au centre de tri de Sévignacq

Étude d'optimisation de la gestion des déchets

Avant de travailler sur l'élaboration du nouveau marché de collecte, la C.C.V.V. lance une étude d'optimisation de la gestion des déchets à partir du mois de juillet 2009.

Objectifs: améliorer la qualité du service rendu et maîtriser l'évolution des coûts.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 1 € par habitant par Eco Emballages.

Carte de visite

Chacune des 24 communes de notre Communauté a son histoire et sa personnalité. Après Haut de Bosdarros et Montaut, Saint-Vincent et Arthez-d'Asson, découvrez deux autres communes.

Angaïs CONVIVALITÉ CHEZ « LOUS PESSETERES »



Pour évoquer les habitants de cette baronnie du XVII^e siècle, peut-être faut-il préférer le terme de « lous pesseteres » à celui d'« angayais, angayaises » ? Historiquement, le village était autrefois connu pour ses élevages de mules, vendues jusqu'en Espagne et payées en pesetas. À ces éleveurs s'ajoutaient des laboureurs et des tisserands (lin et chanvre). Autour du Lagon, on comptait aussi quelques moulins et forges pour le minerai de fer exploité alentour. De nos jours, seule la riche architecture des maisons béarnaises du bourg rappelle ces temps-là. Mais le village ne s'est pas endormi à l'ombre de ce passé. Et les associations dynamiques sont nombreuses, toutes réunies autour du Foyer rural. « Le Foyer Rural, aujourd'hui, est vraiment le cœur du village, le catalyseur de beaucoup d'initiatives » rappelle Pierre Prat (notre photo).

Les membres de ces nombreuses associations s'y retrouvent à loisir : match de basket-ball, jeu de quilles de 6, partie de mur à gauche, randonnées pédestres, danse country... Bien intégrée dans le village, la chorale « Escota si plau » (« Écoute s'il pleut ») joue le rôle d'une véritable ambassadrice : ses chants traditionnels vont bien au-delà du bois d'Angaïs et des méandres du Lagon. D'ailleurs, « la cantaulejada », soirée où se mêlent gastronomie locale et chants béarnais est très courue. Toutes ces associations reçoivent aide et soutien du Conseil Municipal. À cette convivialité s'ajoutent des liens intergénérationnels très forts. Porteurs de nouveaux projets, les jeunes du village trouvent le soutien expérimenté des anciens. À l'inverse, les jeunes prêtent main-forte aux anciens pour pérenniser les moments de convivialité organisés dans la commune. « D'ailleurs beaucoup nous envient nos manifestations cimentées par un même amour du clocher » se félicite le Maire, Bernard Arrabie.

Angaïs

875 habitants

Superficie : 590 ha dont 130 ha de forêts
Patrimoine : église paroissiale Sainte Marie de Batbeille du XIX^e, château XX^e
Tourisme : les sentiers pédestres du Lagon

Bernard Arrabie,

Maire élu en 2000

Projets déjà réalisés

- Réalisation de l'assainissement collectif

Projets en cours

- Achever l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public
- Plan Local d'Urbanisme
- Réhabilitation d'un logement communal
- Création de logements communaux à l'attention des jeunes
- Rénovation du Foyer Rural
- Mise en place à la rentrée 2009-2010, d'un conseil municipal « jeunes ».



ASSON UNE HISTOIRE AU-DELÀ DE L'OUZOM

Asson

Près de 2000 habitants

Superficie : 8300 ha

Patrimoine : oppidum, château d'Abère XII^e, église Saint Martin XI^e, moulins, lavoirs, fours à chaux et manufactures textiles

Patrick Moura

Maire élu en 2008

Projets déjà réalisés

- Mise à jour périodique du site internet www.asson.fr
- Bulletin d'information régulier
- Achat de matériel neuf pour la voirie

Projets en cours

- Ouverture d'une déchetterie en 2010 (par la Communauté de communes)
- Aménagement aire de jeu
- Adaptation de la station d'épuration
- Mise en place d'une signalétique commerciale.



Asson serait-il l'un des villages les plus anciens du Béarn ? En tout cas, vestiges et archives témoignent de plus de 2000 ans d'histoire.

« On trouve trace d'un habitat groupé sur la terrasse dominant l'Ouzom, entre les vallées d'Ossau et du Soulor, au carrefour de deux voies empruntées pour la transhumance et le transport du minerai du fer exploité localement » explique Jeanine Saint-Pie. Partie de sa Bretagne natale dans les années soixante pour épouser « le Béarn et un Béarnais », elle a aisément trouvé matière pour s'adonner à sa passion de l'histoire. Attraité partagé au sein de la dynamique association Histoire et Archéologie.

Le vaste territoire d'Asson a été, à de nombreuses reprises, amputé de quelques terres pour créer ou agrandir de nouvelles bourgades (Saint Pé, Mifaget, Capbis, Lestelle, Bruges, Arthez d'Asson) mais « l'influence du village déborde largement la vallée de l'Ouzom ».

La preuve ? D'abord l'oppidum et la bastide, qui a fait d'Asson sans doute le lieu d'une

présence gallo-romaine, parmi les plus importantes d'Aquitaine. Ensuite le dynamisme même des habitants. Certains n'ont pas hésité à s'embarquer pour le Nouveau Monde : la Californie, l'Argentine. D'autres ont fabriqué des milliers de chapelets de buis de fabrication locale, qui vendus sur Lourdes et Bétharram ont, à leur tour, effectué de grands périple entre les doigts des pèlerins. On trouve même la présence d'Asson jusque dans la ville d'Arles ! Là est en effet érigée une statue de bronze, à la mémoire des Poilus morts au front. Réalisée par le sculpteur et vicomte Gaston de Luppé, cette « France victorieuse », est l'exacte réplique de celle qui domine le monument aux morts d'Asson.

Aujourd'hui, la commune continue sur sa renommée. Avec le zoo d'Asson (plus de 50000 visiteurs à l'année) et les grottes de Bétharram qui concourent à sa renommée. Sans compter le club de handball (260 licenciés) dont l'équipe garçons 1 évolue en Nationale 3.

